



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PREFECTURE

Direction des collectivités locales

Bureau de l'urbanisme, du foncier
et des installations classées

Dossier suivi par Martine FLAMAND

Tél : 04.68.51-68-62

E-mail : martine.flamand@pyrenees-orientales.gouv.fr

Réf. : UTVE de CALCE/commission de suivi

Perpignan, le 16 octobre 2018

COMPTE RENDU DE REUNION

Destinataires du compte rendu : Mesdames et Messieurs les membres de la commission de suivi de l'unité de traitement et valorisation énergétique de CALCE.

Pièces jointes : l'arrêté portant désignation des membres du bureau de la commission

| Date et lieu de la réunion | Objet | Participants |
|---|--|---|
| Le mardi 9 octobre 2018 sur le site de l'unité de traitement et valorisation énergétique de CALCE | Réunion annuelle de la commission de suivi du site | Mesdames et Messieurs les membres de la commission de suivi du site (cf. feuille de présence ci-jointe) |
| Ordre du jour | Synthèse des débats | Suite à donner - délais |
| | <p>En préambule, M. le secrétaire général remercie les participants pour leur présence à la réunion de la commission de suivi qui vient d'être renouvelée.</p> <p>M. le secrétaire général indique que M. MAILLET, président de la FRENE 66 s'excuse pour son absence à la réunion.</p> <p>Il rappelle que la commission a été renouvelée par arrêté préfectoral du 8 août 2018 pour une durée de 5 ans, sans changements majeurs quant aux membres la composant.</p> <p>Les membres nouvellement désignés:</p> <p>Pour la société CYDEL :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. Jean-Baptiste POURCHAIRE, suppléant de M. VANDEKERCKHOVE | |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>Pour l'association Charles Flahaut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Pierre BERNADET, titulaire et M. Clive WINBOW, suppléant <p>Pour l'association FRENE 66 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Edmond HARLÉ, suppléant de M. MAILLET <p>Pour la mairie de Saint-Estève :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Alexandra STOEBNER, suppléante de M. CHIAVOLA <p>M. Gérard BRET observe qu'il serait opportun qu'un représentant du conseil régional, qui est désormais chargé d'élaborer le plan régional de prévention et de gestion des déchets de la région Occitanie, siège à la commission.</p> <p>M. le secrétaire général indique que les textes réglementaires sur les installations de déchets ne prévoient pas la présence d'un représentant du conseil régional au sein des commissions de suivi.</p> | |
| Approbation du règlement intérieur | <p>Le règlement intérieur, qui a été transmis aux membres de la commission simultanément à l'invitation, le 18 septembre dernier, n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.</p> | |
| Désignation des membres du bureau | <p>Le décret du 8 juin 2006 relatif aux commissions de suivi des site prévoit qu'un bureau de la commission doit être constitué.</p> <p>Ce bureau est composé du président de la commission (le préfet ou son représentant) et d'un représentant désigné par chaque collège ; le bureau sera chargé de fixer l'ordre du jour des réunions.</p> <p>Ont été désignés par leur collège respectif les membres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - collège des collectivités : M. VALIENTE, maire de Calce - collège des associations de protection de l'environnement : M. Gérard BRET, président de la Coordination Traitement des déchets des Pyrénées-Orientales - collège de la société exploitante CYDEL : M. CONNAN, directeur de l'UTVE de Calce - collège des salariés : M. Florent BLANC, chef du quart et secrétaire du CHSCT | L'arrêté portant désignation des membres du bureau devra être pris |
| Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 juillet 2017 | <p>Le compte-rendu de la réunion du 4 juillet 2017 n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.</p> | |
| Le bilan des activités de 2017 | <p>M. CONNAN, membre du collège de l'exploitant, présente le rapport des activités au titre de l'année 2017.</p> <p><u>Les travaux réalisés sur le site :</u></p> <p>M. CONNAN indique que l'opération majeure réalisée en 2017 au sein de l'usine a été la révision du groupe turbo-alternateur qui doit avoir lieu tous les six à sept ans.</p> <p>Un nouvel extracteur à mâchefers avec une sécurité supplémentaire a été également implanté courant juin 2017.</p> | |

Pour l'usine d'incinération

Flux des déchets reçus et traités (pour une capacité autorisée de 240 000 tonnes) :

- * tonnage incinéré en 2016 : 225 000 tonnes
- * tonnage incinéré en 2017: 230 000 tonnes

Flux des déchets sortants :

- * légère baisse des mâchefers réutilisés en technique routière
- * légère augmentation des ferrailles et des non-ferreux
- * légère augmentation des ordures ménagères et des DICB évacués

Pour le centre de tri

La quantité des déchets reçus par le centre de tri issus des collectes sélectives s'est élevée à près de 29 000 tonnes pour une capacité autorisée de 30 000 tonnes.

Sur ce point, M. BRET observe une augmentation du tonnage de la collecte sélective en 2017 et demande quelles mesures prendra la société exploitante en cas de dépassements des quantités autorisées.

M. CONNAN répond qu'il s'agit d'une petite évolution qui n'a jamais fait dépasser le seuil autorisé ; il précise qu'en cas de dépassements, une demande de modification de l'arrêté d'autorisation devra être déposée.

Les déchets triés et évacués du centre de tri ont connu une augmentation de près de 1 700 tonnes au regard de l'année 2016, notamment pour ce qui concerne les plastiques, les cartonnettes et les tétrabriques.

Renouvellement des certifications :

L'installation a obtenu en juillet 2017 le renouvellement de sa certification OHSAS 18 001 (certification sur la santé et la sécurité au travail) et ISO 14 0001 (certification pour l'environnement) pour l'année.

Les dérogations délivrées pour traiter les ordures ménagères des départements de la région Occitanie:

En 2017, trois dérogations ont été accordées :

- deux pour le dépannage du SETOM de Sète pour respectivement 3 000 et 600 tonnes ;
 - une pour le site de COVALDEM dans l'Aude pour 1 500 tonnes.
- Soit un total de 5 100 tonnes.

Plaintes et événements :

Quelques événements sur les équipements de l'unité d'incinération sont à constater (événements sur le filtre traitement des fumées, de la chaudière n°2 et arrêts techniques).

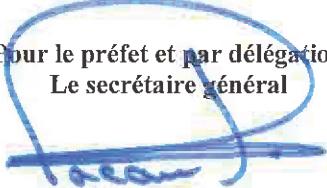
Aucune plainte spécifique ni demande du public n'a été enregistrée en 2017.

| | | |
|--|--|--|
| | <p>Questionnés par M. le secrétaire général, les membres font savoir qu'ils n'ont aucune observation ou remarque à apporter sur le rapport d'activités 2017.</p> | |
| Les travaux au sein de l'usine pour le projet de réseau de chaleur urbain | <p>Un projet de réseau de chaleur urbain est porté à la fois par la société DALKIA (75 % du capital du groupe TIRU) et par le SYDETOM 66.</p> <p>Pour ce qui concerne les travaux devant être réalisés au sein de l'usine et qui sont présentés devant la commission par la société CYDEL, ils consistent principalement à la réalisation de six échangeurs supplémentaires sur le réseau de vapeur et sur les conduits de fumée afin d'optimiser la valorisation de la chaleur produite par la combustion des déchets.</p> <p>Ces travaux, portés à la connaissance des services de l'État, n'ont pas été jugés substantiels par l'inspection des installations classées et ne feront pas l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire d'exploitation.</p> <p>M. CONNAN observe qu'au regard du nouveau process, le panache de fumée au-dessus de l'usine pourrait être plus important.</p> <p>Un film, réalisé par la société DALKIA, est présenté aux membres de la commission, retraçant les travaux réalisés pour le transport et les objectifs à moyen terme en terme de distribution de l'énergie.</p> <p>M. ROIG, président du SYDETOM 66, précise que la distribution de l'énergie par le réseau de chaleur permettra au SYDETOM 66 de bloquer la taxe sur les activités polluantes et de maintenir le prix pratiqué actuellement aux collectivités locales pour le traitement des ordures ménagères.</p> <p>Les travaux pour le transport de l'énergie jusqu'au poste de Torremila ont débuté en octobre 2018 et devraient s'achever en décembre 2018 ; la distribution à l'usine CÉMOI et à la clinique « la Catalane » devrait être initiée courant février 2019, et continuer courant juillet 2019 pour le centre hospitalier de Perpignan.</p> <p>A terme, le réseau devrait desservir le secteur du Vernet de Perpignan et les établissements situés sur la commune de Saint-Estève tels que les trois cliniques « super Valtech », « la Pinède », « l'Étang », ainsi que les bâtiments municipaux et le collège.</p> <p>M. ROIG indique que le réseau est un projet de territoire à forts enjeux environnementaux et économiques et qu'il a vocation à s'étendre à terme sur toute la ville de Perpignan et sur les communes périphériques.</p> <p>Il ajoute que le projet engendrera des économies en terme d'énergie fossile et de gaz carbonique.</p> <p>Il reste toutefois à finaliser les conventions pour le passage des canalisations sur les terrains privés, notamment avec la SNCF et pour la traversée de l'autoroute A9.</p> <p>Il tient à remercier le groupe TIRU, le SYDETOM, les services de l'État et le président de PMMCU pour leur appui.</p> <p>M. LLOBET, directeur général du SYDETOM 66, précise que les entreprises locales sous-traitantes vont réaliser des travaux importants du réseau, ce qui va générer environ 150 emplois sur deux ans.</p> | |

| | |
|--|--|
| | <p>En terme de financement, le projet aura un coût de 13 millions d'euros. La part d'auto-financement du SYDETOM sera assurée par un emprunt à un taux de 0,50 % et consolidé à 1,05 % ; des subventions accordées par l'ADEME, le conseil régional Occitanie et PMMCU complètent le financement.</p> <p>Des discussions sont en cours avec le conseil départemental des Pyrénées-Orientales.</p> <p>Il ajoute que le réseau de chaleur urbain sera rétrocédé par convention à PMMCU après son amortissement financier.</p> |
| | <p style="text-align: center;"><u>Un débat sur le développement du site et autour du site</u></p> <p>M. BILLES, maire de Pezilla-la-Rivière, tient à faire connaître sa position sur les projets qui pourraient être implantés autour du site de l'usine.</p> <p>Il indique que le réseau de chaleur reçoit sa totale approbation mais se déclare opposé à tout développement industriel autour du site, en particulier pour ce qui concerne l'implantation d'une blanchisserie et d'un méthaniseur.</p> <p>M. ROIG indique que le projet de 30 ha de serres à proximité du site créerait 240 emplois. Il ajoute que le méthaniseur sera nécessaire à terme en 2022 pour valoriser les fermentescibles des ordures ménagères.</p> <p>Le site serait idéal car aucune habitation n'est implantée aux alentours.</p> <p>M. BILLES se montre favorable à l'implantation des serres mais rappelle qu'il est opposé à tout autre projet industriel au regard notamment du projet ECO-PARC des quatre communes situées à proximité de l'usine.</p> <p>M. VALIENTE, maire de Calce, se déclare également opposé au projet d'une unité de méthanisation mais favorable au projet des serres qui maintiendrait les activités agricoles.</p> |
| La sécurisation de l'entrée du site | <p>Les salariés de l'usine souhaitent que la sécurisation de l'entrée du site, qui a déjà été évoquée lors des commissions de 2015, 2016 et 2017 et qui n'a pas abouti depuis, soit examinée à nouveau cette année.</p> <p>M. Florent BLANC, représentant les salariés de l'usine rappelle que les camions qui stationnent à l'entrée de l'usine en attente de l'autorisation de déchargement, réduisent de manière significative l'espace de la voie et la visibilité de la circulation, augmentant ainsi de manière notable le risque d'accidents.</p> <p>Il questionne le SYDETOM 66 sur les engagements pris lors de la commission de 2017 et sur les travaux de busage du fossé de chaque côté de la voie qui devaient être réalisés en partenariat avec la société CYDEL.</p> <p>M. ROIG répond que le SYDETOM a travaillé sur le sujet et a sollicité une étude et un devis pour la réalisation des travaux d'élargissement de la voie.</p> <p>Les travaux de recouvrement des buses tels que prévus et évoqués lors de la réunion de 2017 ne peuvent être réalisés.</p> |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>Il convient de procéder à leur enlèvement et de réaménager l'ensemble de la voie par des travaux plus conséquents ; l'ensemble de ces travaux a été évalué à 400 000€.</p> <p>M. BRET et Messieurs les maires de Calce et de Pézilla-la-Rivière observent que, compte-tenu du risque d'accidents avéré sur cette partie de la voie pour les salariés de l'usine et les usagers, un élargissement provisoire pourrait être réalisé en attente de l'aménagement définitif.</p> <p>M. BLANC ne se montre pas satisfait de la réponse du SYDETOM 66 et indique que ce point, si aucune solution n'intervient d'ici-là, sera évoqué une nouvelle fois lors de la prochaine commission de suivi.</p> | |
| Insertion de l'usine dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets | <p>M. MAILLET avait demandé que ce point figure à l'ordre du jour.</p> <p>Compte-tenu de son absence excusée et d'absence de remarques, ce point n'est pas examiné.</p> | |
| Questionnement sur l'incapacité par le laboratoire ALPA CHIMIES de communiquer les résultats de furanes et dioxines dans le rapport d'activités | <p>Deux laboratoires effectuent les mesures de suivi des sols : le laboratoire CARSO (suivi annuel) pour le compte de la société CYDEL et le laboratoire d'ALPA CHIMIES (suivi tous les deux ans) pour le compte de la mairie de Calce à la charge financière du SYDETOM 66</p> <p>A l'issue des analyses effectuées par ces deux laboratoires, les conclusions sont comparées.</p> <p>Cette année, les conclusions des analyses effectuées par le laboratoire ALPA CHIMIES ont été transmises trop tardivement pour figurer dans le rapport d'activités qui a dû être établi par la société CYDEL aux fins de transmission aux membres de la commission dans les délais réglementaires.</p> <p>M. le maire de CALCE précise que malgré plusieurs relances en janvier et février 2017, le laboratoire n'a pas été en mesure de transmettre ses analyses dans les temps.</p> <p>Ce retard aurait été provoqué par la réalisation de contre-analyses et des pannes de machines courant avril 2017.</p> <p>Quoiqu'il en soit, M. CONNAN précise que les conclusions font apparaître un taux bas de ces deux substances chimiques et que les conclusions des analyses figureront bien dans le rapport d'activités de l'année 2018.</p> | |
| Points divers | <p>M BRET demande que le bâchage des camions chargés du transport des déchets soit vérifié car il a constaté la présence de nombreux détritus dans les fossés.</p> <p>M. VANDEKERCKHOVE, directeur général de CYDEL, précise que malgré la conception des camions, certains déchets tels que les plastiques souples échappent à l'étanchéité des bâches.</p> | |

| | | |
|------------------------------|---|--|
| | Il ajoute qu'un effort supplémentaire aux sociétés de transport a été demandé sur ce point. | |
| Clôture de la réunion | Aucun autre point n'étant à examiner, Monsieur le secrétaire général remercie les membres présents et lève la séance à 16h20. | |

Pour le préfet et par délégation
 Le secrétaire général

 Ludovic PACAUD